



LES MARTYRS DES CHRÉTIENS

Les romains furent terriblement cruels envers les chrétiens comme l'explique l'abbé Fleury dans son indispensable ouvrage « les mœurs des Israélites et des chrétiens » (*seconde partie, chapitre XVIII, XIX, XX et XXI*).

« Il n'est pas merveilleux que cette haine publique attirât aux chrétiens des persécutions ; mais peut-être quelqu'un s'étonnera que les Romains, qui, dans leurs lois et le reste de leur conduite nous paraissent si pleins de sagesse et d'équité, exerçassent sur d'autres Romains, et enfin sur des hommes, les cruautés que nous lisons dans les histoires des

martyrs ; que les juges fissent tourmenter les accusés en leur présence, dans la place publique, devant tout le peuple ; et qu'ils employassent des supplices si divers, qu'ils semblent avoir été arbitraires. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de voir ce qui était de leurs lois et de leurs mœurs, et ce que le faux zèle de religion et la politique y ajoutaient. Les Romains faisaient publiquement à l'audience tous leurs actes judiciaires, les procès criminels aussi-bien que les civils, l'instruction aussi-bien que le jugement ; et les audiences se tenaient dans la place publique. Le magistrat était sous une galerie couverte, assis sur un tribunal élevé, environné de ses officiers, avec des licteurs portant des haches et des faisceaux de verges, et des soldats toujours prêts à exécuter ses ordres. Car les magistrats romains avaient l'exercice des armes aussi-bien que de la justice. Les peines de chaque crime étaient réglées par les lois, mais différentes selon les personnes ; toujours plus rigoureuses contre les esclaves, que contre les libres, contre les étrangers, que contre les citoyens romains. De là vient que saint Paul fut décapité comme citoyen, et saint Pierre crucifié comme juif. La croix était le plus infâme de tous les supplices ; et ceux qui devaient y être attachés, étaient d'ordinaire battus de verges auparavant, brûlés aux côtés avec des fers rouges ou des flambeaux. La question se donnait aussi en public, et était fort cruelle ; et on y doit rapporter la plupart des tourments des martyrs ; car les lois romaines, comme les nôtres, ne permettaient de tourmenter les accusés qu'à la question, et on employait pour faire nier aux chrétiens leur prétendu crime, les citoyens dont on se servait pour faire avouer aux autres leurs crimes effectifs. La même manière de donner la question par l'extension des membres, le fouet, le fer, et le feu, durait encore sous les empereurs chrétiens. On le voit par l'exemple de saint Eutrope et de saint Tigrius, qui furent ainsi tourmentés sous d'autres prétextes, en haine de saint Chrysostôme.

Il était d'ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'hui aux galères, ou de les destiner à être exposées aux bêtes dans l'amphithéâtre pour divertir le peuple. Il pouvait y avoir encore divers genres de supplices, usités en diverses provinces ; et on ne peut nier que les magistrats n'en aient souvent inventé de nouveaux contre les chrétiens, principalement dans les dernières persécutions, où le dépit de les voir multiplier s'était tourné en fureur, et où le démon leur suggérait des moyens de tuer les âmes plutôt que les corps. Je ne crois pas qu'il se trouve d'exemple, que l'on ait condamné d'autres que des vierges chrétiennes à être prostituées. L'amour de la chasteté, qui éclatait dans les chrétiens, fit imaginer cette espèce de supplice ; comme aussi celui dont parle saint Jérôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit, dans un lieu délicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage. Enfin il y a eu un très-grand nombre de martyrs tués ou tourmentés sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

La persécution commençait d'ordinaire par quelque édit, qui défendait les assemblées des chrétiens, et condamnait à certaines peines tous ceux qui ne voudraient pas sacrifier aux dieux. Les évêques s'en donnaient avis, et s'exhortaient les uns les autres à redoubler les prières et à encourager le peuple. Plusieurs alors s'enfuyaient, suivant le conseil de Jésus-Christ. Les pasteurs mêmes et les prêtres se partageaient. Les uns se retiraient, autres

demeuraient avec le peuple, et ils se cachaient avec grand soin, parce que c'étaient eux que l'on cherchait le plus, comme ceux dont la perte pouvait causer la dispersion du troupeau. Quelques-uns changeaient de nom, pour n'être pas si aisément reconnus. D'autres se rachetaient de la persécution par de l'argent qu'ils donnaient, pour n'être point inquiétés ; et c'était toujours souffrir en leurs biens, et montrer combien ils estimaient plus leurs âmes. Que s'ils donnaient de l'argent pour avoir des billets, qui fissent croire qu'ils avaient obéi aux édits des empereurs, ils étaient nommés libellatiques, et mis au rang des apostats, comme s'étant avoués tacitement idolâtres.

Les règles de l'Église défendaient de s'exposer de soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les païens, et attirer la persécution ; comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, de dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables ; et de plusieurs entre autres qui se sont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvements extraordinaires de la grâce. La maxime générale était de ne point tenter Dieu, et d'attendre en patience que l'on fût découvert et interrogé juridiquement, pour rendre compte de sa foi. il y avait sur ce point deux hérésies opposées à éviter. Les gnostiques et les valentiniens décriaient le martyre comme inutile, puisque Jésus-Christ est mort pour nous sauver de la mort, ne distinguant pas de quelle mort il nous sauve. Ils disaient même que c'était faire injure à Dieu ; et que, puisqu'il refuse le sang des boucs et des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille le sang des hommes. Les marcionites, au contraire, s'exposaient au martyre en haine de la chair, et de celui qui l'avait créée, qu'ils disaient être le mauvais principe. On examinait sur ces règles ceux qui étaient morts pour la foi, afin de juger s'ils devaient être honorés comme martyrs. Ce qui semble être l'origine des canonisations.

Quand les chrétiens étaient pris, on les menait devant le magistrat, qui les interrogeait juridiquement assis sur son tribunal. S'ils niaient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyait d'ordinaire sur leur parole ; parce que l'on savait bien que ceux qui étaient véritablement ne le niaient jamais, ou dès-lors cessaient de l'être. Quelquefois, pour s'en assurer, on leur faisait faire sur-le-champ quelque acte d'idolâtrie, ou dire quelque parole injurieuse contre Jésus-Christ. S'ils confessaient qu'ils fussent chrétiens, on s'efforçait de vaincre leur constance ; premièrement par la persuasion et par les promesses, puis par les menaces, et enfin par les tourments. On tâchait de les surprendre, et de leur faire commettre quelque impiété, même involontaire, afin de leur persuader qu'ils ne pouvaient plus s'en dédire. Comme le jugement se faisait dans la place publique, il y avait toujours quelque idole et quelque autel. On y offrait des victimes en leur présence, et on s'efforçait de leur en faire manger, jusqu'à leur ouvrir la bouche pour y porter quelque morceau de chair, ou du moins quelque goutte de vin offert aux faux dieux : et quoique les chrétiens fussent bien instruits, *que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais ce qui sort du cœur qui rend l'homme impur*, ils ne laissaient pas de faire tous leurs efforts, pour ne pas donner le moindre scandale aux faibles. Il s'en est trouvé qui se sont laissé brûler la main, y tenant longtemps des charbons ardents avec de l'encens, de peur qu'ils

ne semblassent offrir l'encens en secouant les charbons, comme saint Barlaam, dont saint Basile a fait l'éloge.

Les tourments ordinaires étaient, étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds et aux mains, et tirées des deux bouts avec des poulies, ou pendre par les mains avec des poids attachés aux pieds ; battre de verges ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes de fer nommés scorpions, ou de lanières de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûlait les côtés, et on les déchirait avec des ongles ou des peignes de fer ; en sorte que souvent on découvrait les côtes et jusqu'aux entrailles ; et le feu entrant dans le corps étouffait les patients. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer.

Pendant ces tourments, on interrogeait toujours. Tout ce qui se disait, ou par le juge ou par les patients, était écrit mot pour mot par des greffiers, et il en demeurait des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice. Car, comme les anciens avaient l'art d'écrire par des notes abrégées, dont chacune signifiait un mot, ils écrivaient aussi vite que l'on parlait, et rédigeaient précisément les mêmes paroles qui avaient été dites, faisant parler directement les personnages, au lieu que, dans nos procès-verbaux, tous les discours sont en tierce personne, et rédigés suivant le style du greffier.

C'était ces procès-verbaux qu'ils appelaient actes. Les chrétiens étaient soigneux d'avoir des copies des procès faits à leurs frères, et les achetaient chèrement. Sur ces actes, et sur ce qu'ils observaient de leur côté, les passions des martyrs étaient écrites, et conservées par autorité publique et dans les églises. On dit que le pape saint Clément avait établi à Rome sept notaires, dont chacun avait cette charge en deux quartiers de la ville ; et saint Cyprien, durant la persécution, recommandait de marquer très soigneusement le jour où chacun aurait fini son martyre. Plusieurs de ces actes des martyrs périrent dans la persécution de Dioclétien. Et quoique Eusèbe de Césarée en eût encore ramassé un grand nombre, son recueil a été perdu. Dès le temps du pape saint Grégoire, il ne s'en trouvait plus à Rome ; on avait seulement des catalogues de leurs noms avec les dates de leur bienheureuse mort, c'est-à-dire des martyrologes. Mais il s'était conservé ailleurs quelques actes de martyrs, dont les religieux bénédictins ont donné depuis peu un recueil en latin, sous le nom d'actes choisis et sincères, et j'en ai inséré la plupart dans mon Histoire ecclésiastique.

Dans ces interrogatoires, on pressait souvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est à-dire les autres chrétiens, surtout les évêques et les prêtres qui les instruisaient, et les diacres qui les assistaient, et de livrer les saintes écritures. Ce fut particulièrement dans la persécution de Dioclétien, que les païens s'attachèrent à faire périr les livres des chrétiens, étant persuadés que c'était le moyen le plus sûr d'abolir leur religion. Ils les recherchèrent avec grand soin, et en brûlèrent autant qu'ils en purent saisir. Ils allaient

même faire perquisition dans les églises et dans les maisons des lecteurs et des particuliers. Sur toutes ces sortes de questions, les chrétiens gardaient le secret aussi religieusement que sur les mystères. Ils ne nommaient jamais personne ; mais ils disaient que Dieu les avait instruits, que Dieu les avait assistés, qu'ils portaient les saintes écritures gravées dans leur cœur. On appelait *Traditeurs* ou traîtres ceux qui étaient assez lâches pour livrer les saintes écritures, ou pour découvrir leurs frères ou leurs pasteurs. Si les martyrs, pendant les tourments, proféraient quelques paroles, ce n'était guère que pour louer Dieu, et implorer sa miséricorde et son secours.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistaient dans la confession du christianisme, étaient envoyés au supplice ; mais le plus souvent on les remettait en prison, pour les éprouver plus longtemps, et les tourmenter à plusieurs fois. Cependant les prisons mêmes étaient une autre espèce de tourments. Les confesseurs de Jésus-Christ étaient enfermés dans les cachots les plus noirs et les plus infects. On leur mettait les fers aux pieds et aux mains. On leur mettait au cou de grandes pièces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos. Quelquefois on semait le cachot de petits morceaux de pots de terre ou de verre cassés, et on les y étendait tout nus ou tout déchirés de coups. Quelquefois on laissait corrompre leurs plaies, et on les faisait mourir de faim et de soif. Quelquefois on les nourrissait, et on les pansait avec soin, mais c'était afin de les tourmenter de nouveau. On défendait d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, souvent jusqu'aux geôliers et aux soldats qui les gardaient. Quelquefois on donnait ordre de faire entrer ceux que l'on croyait capables d'ébranler leur constance : un père, une mère, une femme, des enfants, dont les larmes et les discours tendres étaient une autre espèce de tentation, et souvent plus dangereuse que les tourments. Si une martyre était enceinte, on attendait suivant les lois, qu'elle fût accouchée pour la faire mourir, comme il arriva à sainte Félicité.

Cependant l'église avait un soin particulier de ces saints prisonniers. Les diacres les visitaient souvent pour les servir, pour faire leurs messages, et leur donner les soulagements nécessaires. Les autres fidèles allaient aussi les consoler et les encourager à souffrir. Ils bénissaient leurs peines, et souhaitaient d'y avoir. Ils baisaient leurs chaînes, ils pansaient leurs plaies, et leur apportaient toutes les commodités qui leur manquaient, des lits, des habits, des rafraîchissements. Jusque-là que Tertullien se plaignait que l'on faisait bonne chère dans ces prisons. Les fidèles n'épargnaient rien en ces occasions. Si on leur refusait l'entrée, ils tâchaient de gagner par argent les gardes et les geôliers. Ils ne se rebutaient point de leurs mauvais traitements, ils souffraient les injures et les coups, ils demeuraient patiemment aux portes des prisons, jusqu'à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de satisfaire leur charité. Quand ils pouvaient entrer, ils regardaient comme des églises ces prisons consacrées par la présence des saints. Ils y faisaient les prières, et les prêtres y allaient célébrer le sacrifice, pour donner aux confesseurs la consolation de ne point sortir du monde sans la protection du corps et du sang de Jésus-Christ, comme parle saint Cyprien. Si c'était un évêque ou un prêtre qui fût en prison, les fidèles s'y assemblaient pour ne pas perdre l'occasion de recevoir l'eucharistie, et de

l'emporter dans leurs maisons. En ces rencontres, on mettait tout en usage. On a vu des prélats, faute d'autel, consacrer sur les mains des diacres ; et l'illustre martyr saint Lucien d'Antioche consacra sa poitrine, étant attaché de sorte qu'il ne pouvait se remuer. On peut juger de quel poids étaient les exhortations dont ces messes étaient accompagnées. Toute l'Église respectait ces saints prisonniers, comme étant déjà presque couronnés dans le ciel. Ils avaient grand crédit auprès des prélats, pour obtenir la grâce de ceux qui, par faiblesse, étaient tombés dans l'idolâtrie : jusque-là que l'on fut obligé d'apporter de la modération aux recommandations de quelques-uns, qui avaient plus de zèle que de discrétion. »